Règlements des Compétitions

Pour la

Précision d'Atterrissage et la Voltige

Edition 2023

En vigueur le 1er Mars 202

Ver. 1 01 MARS 2023

Copyright 2023

Tous droits réservés. Les droits d'auteur de ce document sont la propriété de la Fédération Aéronautique Internationale (FAI). Toute personne agissant au nom de la FAI ou un de ses membres est autorisée à copier, imprimer et diffuser ce document, sous réserve des conditions suivantes :

1. **Ce document doit être utilisé uniquement pour information et ne peut pas être exploité à des fins commerciales.**
2. **Toute copie partielle ou intégrale de ce document doit comporter cet avis de copyright.**
3. **Les règlements applicables au droit aérien, au trafic aérien et au contrôle dans les pays respectifs sont applicables dans tous les cas. Ils doivent être respectés et, le cas échéant, ont priorité sur les règlements sportifs.**

Notez que tout produit, processus ou technologie décrit dans le document peut faire l'objet d'autres droits de propriété intellectuelle de la Fédération Aéronautique Internationale ou d'autres entités et ne sont pas licencié ci-dessous.

DROITS AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX FAI

Toutes les épreuves sportives internationales organisées entièrement ou partiellement selon les règlements du Code Sportif [1] de la Fédération Aéronautique Internationale (FAI) sont désignées comme des épreuves sportives internationales [2] FAI. De par ses statuts [3], la FAI possède et contrôle tous les droits relatifs aux épreuves sportives internationales de la FAI. Les membres [4] de la FAI doivent, à l'intérieur de leurs territoires nationaux [5], faire valoir l'appartenance à la FAI de toutes les épreuves sportives internationales FAI et exiger qu'elles soient incluses dans le calendrier sportif de la FAI [6].

La permission et l'autorité d'exploiter des droits quelconques aux fins d'une activité commerciale au cours de telles épreuves incluant non seulement la publicité pour ou au cours de telles épreuves, l'utilisation du nom de l'épreuve ou du logo à des fins commerciales, et l'utilisation de sons et/ou d'images qu'ils soient enregistrés électroniquement ou autrement, ou bien diffusés en direct, doivent faire l'objet d'un accord préalable de la FAI. Ceci inclut précisément tous les droits d'utiliser du matériel, électronique ou autre, nécessaire à toute méthode ou système de jugement, d'établissement des scores, d'évaluation des performances et d'information, utilisé dans toute épreuve sportive internationale de la FAI [7].

Chaque commission des sports aériens FAI [8] est autorisée à négocier des accords préalables avec les membres de la FAI ou autres entités autorisées par le membre de la FAI approprié, pour le transfert de tout ou partie des droits à tout événement sportif international FAI (excepté les événements des jeux mondiaux de l'air [9]) dans la discipline [10], dont la commission est responsable [11] ou le droit d'onde. Un tel accord ou une telle renonciation, après approbation par le président de la commission du sport aérien compétent, doit être signé par les officiels de la FAI [12].

Toute personne physique ou morale qui accepte la responsabilité d'organiser un événement sportif FAI, que ce soit par accord écrit ou non, ce faisant, accepte également les droits de propriété sur toute FAI comme indiqué ci-dessus. Lorsqu'aucun transfert de droits n'a été convenu par écrit. FAI conservera tous les droits sur l'événement. Indépendamment de tout accord ou transfert de droits, FAI aura, gratuitement pour sa propre utilisation archivistique et / ou promotionnelle, un accès complet à toutes les images sonores et / ou visuelles de tout événement sportif de la FAI. La FAI se réserve également le droit d'organiser, à ses propres frais, toutes les parties de tout événement à enregistrer.

Lien pour les statuts et règlements de la FAI

TABLE DES MATIÈRES

Ce document, règlements pour les Compétitions en Voltige & Précision d'atterrissage 2022, prend effet au 1er mars 2022. La version 2022 diffère de la version 2021 dans les paragraphes indiqués par une barre verticale dans la marge.

1 : Autorité de la FAI 5

2 : Définitions des mots et phrases utilisés dans ce règlement 5

3 : Les épreuves 5
3.1 Description des épreuves 5
3.2 Objectif des épreuves 5
3.3 Exigences de performance 6

4 : Règles générales 6
4.1 Sauts d'entrainement 6
4.2 Ordre de saut 6
4.3 Détermination des vainqueurs 6
4.4 Vainqueur du Combiné 7

5 : Règles spécifiques à l'épreuve 7
5.1 PA individuelle et par Equipe 7
5.2 Voltige 11

6 : Travail des Juges dans les disciplines 13
6.1 Précision d'Atterrissage 13
6.2 Voltige 14
6.3 Autres responsabilités 14

7 : Titre de la compétition 15
7.1 Objectifs de la FAI 15
7.2 Programme des épreuves 15
7.3 Composition des délégations 16
7.4 Coût des réclamations 17
7.5 Champions du Monde ou Continental 17
7.6 Prix et Récompenses 18

1. AUTORITE DE LA FAI

La compétition se déroulera sous l'autorité de la FAI en accord avec les règlements du Code Sportif de la FAI, Section Générale, Section 5, tels qu'approuvés par la CIP et validés par la FAI et ces règlements. Tous les participants acceptent ces règles et les règlements de la FAI comme contraignants en s'inscrivant à la compétition.

2. DÉFINITIONS DES MOTS ET EXPRESSIONS EMPLOYÉES DANS CE RÈGLEMENT

2.1 **Manœuvre** : un tour ou un salto qui commence et se termine dans une position horizontale face au sol avec la tête orientée vers la cible. Les épaules doivent à tout moment rester à l'horizontale.

2.2 **Tour** : manœuvre de rotation de 360° dans le plan horizontal.

2.3 **Salto** : manœuvre de rotation de 360° dans le plan vertical.

2.4 **Dérive** : un mouvement latéral du parachutiste qui l'éloigne de la cible après que le sautant a démarré la première manœuvre.

2.5 **Pénalité Flèche** : peut intervenir au départ du premier tour et du troisième tour (à la sortie du premier salto arrière), quand le compétiteur est engagé dans la direction du tour.

2.6 **Déviation** : (D) pénalité - exécution du tour ou salto arrière avec le corps incliné ou relevé (tangage ou roulis).

2.7 **Pénalité S** : (S) après le dernier salto lorsque le compétiteur n'est pas sur l'axe.

2.8 **Cible** : zone d'atterrissage sur laquelle est placé le dispositif de mesure automatique.

2.9 **AMD** : (Automatic Measuring Device) Dispositif de mesure automatique.

3. LES ÉPREUVES

3.1 Les épreuves comprennent les spécialités suivantes :

- PA par équipe
- PA individuelle
- Voltige
- PA individuelle Junior
- Voltige junior

Un classement masculin et féminin séparé sera établi dans toutes les épreuves.

Un compétiteur « Junior » est un compétiteur de moins de 24 ans ou dont le 24ème anniversaire survient durant l'année civile dans laquelle la compétition en question à lieu.

3.2 Objectifs des épreuves

3.2.1. Précision d'atterrissage : les compétiteurs doivent atterrir sur ou le plus près possible du centre de la cible Le compétiteur est responsable de présenter clairement le premier contact avec la cible aux juges.

3.2.2 Voltige : exécuter une séquence déterminée de manœuvres en chute libre le plus proprement et le plus rapidement possible.

3.3. Exigences de performance

Le total cumulé de toutes les manches est utilisé pour déterminer le classement final des équipes ou des individuels. Un nombre minimum de manches (spécifié au chapitre 7 de ce règlement) doit être réalisé pour permettre le classement des équipes et des individuels et déclarer les vainqueurs dans chaque épreuve.

4. RÈGLES GÉNÉRALES

4.1 Sauts d'entraînement

Il n'y a pas de sauts d'entraînement officiel.

4.2 Ordre des sauts

4.2.1 L'ordre de sauts pour la première manche de précision d'atterrissage sera déterminé par l'ordre inverse, séparément pour les hommes et les femmes, sur la base des résultats finaux de l'équipe nationale de PA lors des derniers Championnats du Monde/Continental. Les équipes Nationales nonconcernées par cette procédure sauteront au début de la 1ère manche, dans un ordre déterminé par tirage au sort. Les individuels, ne prenant pas part à l'épreuve de PA par équipe, seront regroupés en « groupes mixtes » déterminés par le Directeur de compétition et sauteront à la fin de la manche, dans un ordre déterminé par tirage au sort. Pour toutes les autres manches, l'ordre de saut des équipes Nationales s'effectuera dans l'ordre inverse du classement de la dernière manche complète,les « groupes mixtes » sauteront en fin de manche.

4.2.2 L'ordre de passage des Juniors pour la première manche de précision d'atterrissage et pour toutes les manches de voltige sera déterminé lors d'un tirage au sort par nation. Les compétiteurs en précision d'atterrissage individuelle seront placés dans des équipes mixtes et sauteront dans l'ordre déterminé par tirage au sort. Les hommes et les femmes doivent sauter séparément. Pour toutes les autres manches, l'ordre de saut s'effectuera comme pour les équipes mixtes (4.2.1).

4.3 Détermination des vainqueurs

4.3.2 Précision d'Atterrissage

4.3.2.1 A la fin de toutes les manches terminées, l'équipe ou le compétiteur avec le résultat cumulé le plus faible est le vainqueur.

4.3.2.2 Si les manches ne peuvent être terminées, l'équipe ou le compétiteur avec le résultat cumulé le plus faible à la fin de la dernière manche terminée sera déclaré vainqueur. Voir § 7.2 (3) pour les ex-æquo.

4.3.3 Voltige

À la fin de toutes les manches terminées, le compétiteur avec le résultat le plus faible dans l'épreuve de voltige est le vainqueur. Voir § 7.2 .5 pour les ex-æquo.

4.4. Vainqueur du Combiné

4.4.1 Un classement final de tous les compétiteurs est effectué en additionnant le classement de chaque compétiteur dans les épreuves de voltige et de précision d'atterrissage individuelle après toutes les manches y compris les manches de départage mais en excluant les compétiteurs n'ayant participé qu'à une seule épreuve. Seuls les compétiteurs ayant participés aux deux épreuves sont qualifiés pour le classement combiné, ils doivent avoir réalisé au moins un saut de compétition en voltige et en précision d'atterrissage dans cette compétition et ils doivent être reclassés en conséquence.

4.4.2 Le vainqueur est l'homme ou la femme ayant le plus petit nombre de points. Si deux compétiteurs ont le même résultat, le titre sera décerné au compétiteur ayant la meilleure place dans une des épreuves. Si l'égalité persiste, ils seront déclarés co-champions. La même procédure de départage s'ensuivra pour toutes les places.

5. RÈGLES SPÉCIFIQUES AUX ÉPREUVES

5.1 Épreuves de PA individuelle et par équipe

5.1.1 Indicateur de dérive (Siki)

5.1.1.1 Avant le début de l'épreuve ou s'il y a eu une interruption de saut de plus de 60 minutes, au moins un siki doit être largué par un juge ou un parachutiste expérimenté choisi par le Chef Juge ou le Juge d'Epreuve d'une altitude de 100 m inférieure à l'altitude de sortie et à la verticale de la cible.

5.1.1.2 L'indicateur de dérive doit avoir approximativement le même taux de descente que celui des parachutes communément utilisé par la plupart des compétiteurs. Les compétiteurs doivent être en mesure de pouvoir observer la descente de l'indicateur de dérive du vent et son point d'atterrissage doit être marqué sur une photo aérienne ou un plan de la zone de saut à la disposition des concurrents à la zone d'embarquement.

5.1.1.3 La poursuite de l'épreuve et l'opportunité d'observer des parachutes en vol est considéré comme suffisant pour permettre aux compétiteurs de déterminer le point d'ouverture.

5.1.1.4 Lorsque la zone d'embarquement n'est pas à proximité de la cible, tel que déterminé par le jury, et que les concurrents y sont présents depuis plus de 60 minutes, ils doivent être informés de la vitesse et de la direction du vent à la cible avant l'embarquement.

5.1.2 Point de largage

Chaque équipe choisit son point de largage.

5.1.3 Vitesse du Vent

5.1.3.1 La vitesse maximum admise du vent au sol pour les épreuves de PA est déterminée par le Chef Juge, le Contrôleur FAI et le Directeur de compétition dans une plage comprise entre 6,0 m/s et 7,5 m/s. Cette limite sera indiquée aux compétiteurs au briefing initial et restera en vigueur pendant toute la compétition.

5.1.3.2 Un compétiteur qui se pose dans les 15 secondes précédant un dépassement de cette limite, pendant un dépassement de cette limite ou dans les 30 secondes après que le vent soit repassé en dessous de cette limite et qui ne fait pas « 00 » peut accepter un ressaut. Le compétiteur doit prendre une décision immédiate et doit informer le Juge d'Épreuve ou le Chef Juge de sa décision, dans le cas contraire le compétiteur doit effectuer le ressaut.

5.1.3.3 La PA sera automatiquement interrompue pour une période d'au moins 5 minutes si le vent au sol dépasse 9 m/s.

5.1.4 Direction du vent au sol

5.1.4.1 La manche à air doit pouvoir réagir à des vents d'au moins 2 m/s. Elle doit avoir une longueur minimale de 4 m, un diamètre minimum à l'entrée de 600 mm et une hauteur minimale de 6 m. Le Chef Juge déterminera son emplacement fixe à une distance approximative de 50 m du centre de la cible. Cette décision ne peut être sujette à réclamation.

5.1.4.2 Un indicateur de direction du vent (flamme) installé sur un mat, sensible aux vents inférieurs à 2 m/s sera positionné à un emplacement choisi par le Juge d'Epreuve dans le rayon de 20 m autour de la cible. Le Juge d'Epreuve décidera de l'emplacement. Cette position ne peut pas faire l'objet d'une réclamation.

5.1.5 Cible

5.1.5.1 Le centre de la cible doit être un AMD avec un point central de 2 cm de diamètre de couleur contrastée, de préférence jaune sur fond noir. Le dispositif doit être maintenu aussi plat que possible, et capable de mesurer jusqu'à une distance minimum de 16 cm, centimètre par centimètre.

5.1.5.2 L'AMD doit être installé au centre d'un tapis électronique d'un diamètre de 1,20 m minimum qui doit marquer 17 cm quel que soit le point d'impact. Le Chef Juge et/ou le Juge d'Epreuve peut décider, pour n'importe quelle raison pertinente, d'interrompre l'utilisation de ce tapis.

5.1.5.3 L'AMD et le tapis doivent être placés au centre de la cible qui doit être approuvée par le contrôleur FAI et respecter approximativement les spécifications suivantes :

Diamètre :	environ 5 m
Epaisseur :	au minimum 30 cm
Couleur :	n'importe quelle couleur

5.1.5.4 Un cercle d'un rayon de 20 m, tracé à partir du centre de la cible, doit être clairement marqué.

5.1.5.5 L'AMD doit être immédiatement repositionné dès qu'un compétiteur le déplace ou le recouvre, sauf dans le cas de la PA par équipe s'il n'y a pas assez de temps entre deux compétiteurs d'une même équipe.

5.1.5.6 Des chaussures adaptées doivent être portés, afin d'éviter d'endommager l'AMD.

5.1.6 Présence à la Cible

5.1.6.1 Les seules personnes autorisées à l'intérieur du cercle des 20 m pendant les sauts sont les membres du collège des juges, les membres du jury et les membres nécessaires du personnel d'organisation.

5.1.6.2 Les entraîneurs et les invités des organisateurs sont admis dans une zone déterminée par le Juge d'Epreuve à l'intérieur du cercle des 20 m mais pas à moins de 15 m de l'AMD. Les médias accrédités (presse, TV, radio) sont également admis à l'intérieur du rayon de 20 m mais pas à moins de 5 m à un emplacement déterminé par le Juge d'Epreuve.

5.1.6.3 Pendant l'approche finale d'un compétiteur, seuls les membres du collège des juges sont autorisés dans les 5 m. Des exceptions à cette règle sont de la responsabilité du Chef Juge et/ou du Juge d'Epreuve et ne nécessitent pas l'accord préalable des compétiteurs en équipe ou en individuel.

5.1.6.4 Après l'atterrissage, les compétiteurs doivent quitter immédiatement la cible.

5.1.7 Ressauts

5.1.7.1 Un dysfonctionnement de la voilure principale créant un problème de contrôle pour un compétiteur peut justifier un ressaut. Dans ce cas, le compétiteur doit indiquer immédiatement le problème en écartant les bras ou les jambes ou par tout autre moyen pendant la majorité de la descente et ne faire aucune tentative de se poser à la cible. A la suite d'un dysfonctionnement, l'équipement doit être vérifié immédiatement après l'atterrissage du concurrent pour s'assurer qu'il y avait bien un problème et que celui-ci n'était pas provoqué par le compétiteur lui-même.

5.1.7.2 Est considéré comme un problème de contrôle, un déploiement de voilure qui rend presque impossible un atterrissage de précision ou alors provoque une configuration de voilure qui empêche le compétiteur de démontrer ses compétences.

5.1.7.3 S'il y a un changement de la direction du vent au sol qui dépasse les 90° pendant 2 secondes lorsque la vitesse du vent est supérieure à 3 m/s et qui est automatiquement enregistré par un équipement électronique, au cours de la période commençant 30 secondes avant et se terminant 15 secondes après l'atterrissage du compétiteur, le compétiteur a le choix d'accepter le score pour ce saut ou d'effectuer un ressaut. Le compétiteur doit prendre une décision immédiate et doit informer le Juge d'Épreuve ou le Chef Juge de sa décision, dans le cas contraire le compétiteur doit effectuer le ressaut.

5.1.7.4 Pendant l'épreuve de PA, si deux compétiteurs ou plus approchent et/ou atterrissent sur la cible en se gênant ou proches l'un de l'autre, le Juge d'Epreuve peut décider d'attribuer ou non un ressaut à un ou les compétiteurs concernés. Si une telle gêne se produit entre deux membres d'une même équipe lors d'une épreuve de PA par équipe, aucun ressaut ne sera accordé.

5.1.7.5 Si le Juge d'Épreuve ou le Chef Juge estiment que l'AMD est défectueux ou n'est pas effacé et si le premier point de contact était sur l'AMD, et que le point (4) ne s'applique pas, un ressaut doit être proposé au(x) compétiteur(s) concerné(s).

5.1.7.6 Seul(s) le(s) compétiteur(s) concernés ressauteront et recevront un nouveau score qui comptera pour les classements par équipe et individuel. L'altitude de largage pour les ressauts sera décidée par le Directeur de compétition et se situera entre 700 m et 1000 m.

5.1.7.7 Si l'AMD enregistre un résultat mais que de l'avis des juges à la cible le premier point de contact était hors de celui-ci, le compétiteur recevra un résultat de 16 cm et n'aura pas la possibilité d'effectuer un ressaut.

5.1.7.8 Dans le cas d'une interférence due à un cameraman ou un autre officiel admis en vol ou dans le cercle des 5 m pendant l'approche d'une équipe ou d'un individuel, un ressaut peut être accordé par le Chef Juge ou le Juge d'Épreuve seulement au(x) compétiteur(s) directement concerné(s). Cette décision ne peut pas faire l'objet d'une réclamation.

5.1.8 Score d'un saut de précision d'atterrissage

5.1.8.1 Le point d'atterrissage est le premier point de contact du corps avec le sol ou l'AMD.

5.1.8.2 L'AMD doit enregistrer la distance entre le point d'atterrissage et le bord du centre de l'AMD lorsque le point d'atterrissage se situe sur l'AMD.

5.1.8.3 Tout point d'atterrissage en dehors de l'AMD donnera un résultat de 16 cm.

5.1.8.4 Les équipes qui comprennent moins de 4 membres se verront attribuer un résultat de 16 cm pour chaque membre absent.

5.1.8.5 Les quatre meilleurs résultats de chaque manche constitueront le score de l'équipe pour cette manche à moins qu'un ou plusieurs équipier(s) soit disqualifié pour la manche en question. Voir Section 5 § 5.4 (pénalités et disqualifications).

5.1.8.6 Si en raison d'une séparation insuffisante entre les équipiers, un compétiteur atterrit sur l'AMD avant que celui-ci ne soit effacé, le résultat sera de 16 cm. Un compétiteur qui atterrit en dehors de l'AMD aura un résultat de 16 cm.

5.1.9 Précision d'atterrissage par équipe

5.1.9.1 Une équipe comprend un maximum de 5 membres. Les quatre meilleurs résultats compteront pour l'épreuve par équipe.

5.1.9.2 Toute « équipe » nationale qui compte moins de quatre membres sautera en équipe mixte. Les membres des équipes mixtes de différents pays seront classés uniquement en individuel.

5.1.9.3 L'altitude de sortie est de 1000 m. L'équipe doit sauter du même avion, dans le même passage au-dessus de la cible (les ressauts sont considérés comme des sauts individuels). Si les conditions météorologiques ne permettent pas un saut à 1000 m, il est possible d'abaisser l'altitude à 900 m.

5.1.9.4 Dans l'épreuve de PA par équipe, l'ordre de sortie est déterminé dans le § 4.2. Par la suite l'ordre de départ s'effectuera dans l'ordre inverse du classement après chaque manche. Dans le cas d'un saut de départage, l'ordre de départ initial s'appliquera.

5.1.9.5 L'ordre de départ pourra être modifié seulement pour permettre le pliage, d'intercaler d'éventuels ressauts ou éviter de retarder la compétition suite à des changements importants dans l'ordre des sauts.

5.1.10 Précision d'Atterrissage en Individuel

5.1.10.1 Les résultats de chaque manche sont ceux obtenus dans l'épreuve de PA par équipe sauf pour les manches de demi-finale et finale.

5.1.10.2 L'altitude de sortie pour les manches de demi-finale et finale est de 800 mètres avec deux compétiteurs par passage. Si les conditions météorologiques ne permettent pas un saut à 800 m, l'altitude peut être abaissée à 700 m (un compétiteur par passage).

5.2 Epreuve de Voltige

5.2.1 Choix des groupes de voltige

5.2.1.1 Les sauts des quatre premières manches consistent en une série de manœuvres en chute libre tirées au sort parmi les groupes suivants :

1er groupe	2ème groupe	3ème groupe	4ème groupe
Tour Gauche	Tour Droit	Tour Gauche	Tour Droit
Tour Droit	Tour Gauche	Tour Droit	Tour Gauche
Salto	Salto	Salto	Salto
Tour Gauche	Tour Droit	Tour Droit	Tour Gauche
Tour Droit	Tour Gauche	Tour Gauche	Tour Droit
Salto	Salto	Salto	Salto

5.2.1.2 La cinquième manche est une série, au choix du compétiteur, parmi les groupes listés en 5.2.1 (1).

5.2.2 Procédure des sauts

5.2.21 Les sauts s'effectueront d'une altitude de 2200 mètres.

5.2.2.2 La prise d'axe doit se faire soit dans le vent soit contre le vent. La décision est prise par le caméraman en liaison avec le juge à l'observation. Les compétiteurs sont informés de tout changement dès que possible. Les compétiteurs en l'air seront informés avant que l'avion ne prenne le nouvel axe.

5.2.2.3 La cible doit être clairement visible en l'air et avoir une dimension d'environ 200 m². La forme et la couleur seront approuvées par le Juge d'Epreuve.

5.2.2.4 Le vent maximum au sol dans les épreuves de voltige est déterminé d'un accord commun entre le chef juge, le contrôleur FAI et le directeur de compétition. La valeur sera entre 9m/s et pas plus de 11m/s.

5.2.3 Ordre de Sauts

L'ordre de saut pour les trois premières manches est par équipe tel que défini dans le §4.2 pour la première manche de Précision d'Atterrissage. Pour cette manche, le capitaine d'équipe doit informer l'organisateur (manifeste) de l'ordre de sortie dans l'équipe avant le premier appel. L'ordre de saut après les éliminations se fera en individuel et dans l'ordre inverse du classement.

5.2.4 Procédure de Largage

Le point de largage est déterminé et contrôlé par les juges. L'ordre de sortie doit être donné pour que l'angle de l'objectif de la caméra au démarrage du premier tour soit compris entre 60° et 80°. Pour garantir un jugement équitable entre les compétiteurs, ceux-ci doivent quitter l'avion dès l'ordre de sortie. Les compétiteurs qui ne respectent pas cet ordre ne peuvent pas réclamer et ne pourront pas obtenir un ressaut.

5.2.5 Angle de Dérive

Un compétiteur qui subit une dérive de 10° ou plus pendant la durée de sa voltige ou bien qui démarre le premier tour en dehors de la plage d'angle comprise entre 60° et 80° doit se voir offrir un ressaut. Lors du ressaut, si le compétiteur sort approximativement au même point que les autres concurrents et subit encore une dérive de 10° ou plus ou démarre le premier tour en dehors de l'écart d'angle compris entre 60° et 80°, il ne pourra pas prétendre à bénéficier d'un autre ressaut et doit accepter son résultat.

5.2.6 Incidents

Un incident n'est pas une raison valable pour effectuer un ressaut.

5.2.7 Jugement Voltige

5.2.7.1 Le score de voltige est le temps en secondes et centièmes de seconde de réalisation du groupe auquel on additionne les éventuelles pénalités pour les manœuvres incorrectes.

5.2.7.2 Le temps de réalisation n'est mesuré que jusqu'à 16 secondes. Tout temps de travail, y compris les pénalités, qui dépasse les 16 secondes est comptabilisé 16 secondes.

5.2.7.3 Le temps de travail démarre lorsque le compétiteur démarre la première manœuvre qu'elle soit correcte ou non.

5.2.8 Pénalités de Voltige

5.2.8.1.Tours incomplets (-) et flèches (→) au début du premier et du troisième tour.

1 – 5	degrés	0.1 seconde
- 10	degrés	0.2 seconde
- 15	degrés	0.3 seconde
- 20	degrés	0.4 seconde
- 25	degrés	0.5 seconde

et ainsi de suite jusqu'à

- 75	degrés	1.5 secondes
- 80	degrés	1.6 secondes
- 85	degrés	1.7 secondes
- 90	degrés	1.8 secondes
> 90	degrés	16.0 secondes

5.2.8.2.Tours dépassés (+)

1 – 180 degrés	Pas de pénalité
> 180 degrés	16.0 secondes

5.2.8.3. Déviations (D), ou
5.2.8.4. Désaxement du dernier salto (S)
5.2.8.5. Terminer le premier salto avant d'atteindre l'horizontale (-), ou
5.2.8.6. Continuer le premier salto en dépassant l'horizontale (+)
5.2.8.7. Terminer le dernier salto avant d'atteindre l'horizontale (-), ou
5.2.8.8. Continuer le dernier salto en dépassant l'horizontale (+)

1 – 30 degrés	pas de pénalité
- 60 degrés	0.4 seconde
- 90 degrés	1.5 secondes
> 90 degrés	16.0 secondes

5.2.8.9. Omission d'une figure	16.0 secondes
Ajout d'une figure	16.0 secondes
Erreur de groupe	16.0 secondes

6. TRAVAIL DES JUGES DANS LES DISCIPLINES

6.1 Précision d'Atterrissage

6.1.1 Décision du point d'atterrissage

6.1.1.1 Trois juges positionnés à ou près de la cible évalueront indépendamment l'atterrissage. La décision des juges sera prise à la majorité simple.

6.1.1.2 Un système de visionnage vidéo doit être disponible et sera utilisé pour tous les sauts de la compétition. Ce système doit être HD, pouvoir passer des ralentis, et enregistrer à 50 images seconde.

6.1.1.3. Si un problème se pose pour la majorité des juges au centre, le juge d'épreuve regardera la vidéo. Ce problème peut être un atterrissage pas clair ou des raisons techniques. Cette vision doit être faite à la première occasion de façon à faciliter une procédure de réclamation et clarifier le score.

6.1.1.4. Chaque capitaine d'équipe a le droit sur une requête verbale au juge d'épreuve de revoir un saut.

6.1.1.5. Cette requête doit être faite avant de signer la feuille de résultats ou immédiatement après la connaissance d'un incident. La caution est de 50CHF, elle est rendu si la requête est justifiée. Une requête verbale ne peut être faite que pour un incident qui concerne l'équipe et sans référence à une vidéo extérieure.

6.1.1.6. Le capitaine ou le leader ou le compétiteur as le droit de voir la vidéo après la décision finale du juge d'épreuve, celui-ci peut demander un autre juge pour la décision. Le juge d'épreuve est responsable de la décision finale et, si justifié, donner un re-saut.

6.1.1.7. L'opérateur vidéo est nommé par le directeur de compétition et doit accepté par le chef juge. Il doit être toujours disponible. Le juge d'épreuve doit pouvoir regarder la vidéo le plus tôt possible.

6.1.1.8. Les élèves juges peuvent travailler avec les juges autour de la cible, mais leur opinion ou jugement ne sera pas pris en compte.

6.1.2 Autres Responsabilités

6.1.2.1 Deux jeux de fiches de résultats séparés doivent être remplis. Le Juge d'Epreuve et le capitaine d'équipe ou l'individuel signent une copie, qui est ensuite remise à l'enregistrement des résultats. Cela indiquera que le score est valide. Le Juge d'Épreuve gardera l'autre copie. Au moins un juge doit vérifier les résultats enregistrés. Si le capitaine d'équipe ou l'individuel refuse de signer, le score sera validé après deux heures si aucune réclamation n'a été déposée.

6.1.2.2 La vitesse et la direction du vent seront surveillées à l'anémomètre par un officiel désigné par le Directeur de Compétition et approuvé par le Juge d'Epreuve.

6.1.2.3 Au moins un observateur, placé sous le contrôle du Juge d'Epreuve, doit surveiller chaque saut et suivre les compétiteurs à l'ouverture de leur voile et pendant leur descente. L'observateur doit regarder les conditions de saut et incidents qui pourraient justifier un ressaut et/ou une disqualification pour des raisons de sécurité. Un enregistrement écrit doit être fait pour toutes anomalies ou incidents.

6.1.2.4 Si un juge observe un changement de vent en altitude qui pourrait empêcher l'approche d'un ou plusieurs compétiteurs malgré un largage correct, doit en informer immédiatement le Juge d'Epreuve ou le Chef Juge. Si l'épreuve est interrompue, un siki doit être lancé avant la reprise de

l'épreuve.

6.1.2.5 Si il y un changement important ou soudain dans les conditions météorologiques, le Chef Juge et/ou le Juge d'Epreuve peuvent décider d'interrompre l'épreuve. Cette décision ne peut pas faire l'objet d'une réclamation. L'interruption doit être clairement signalée aux compétiteurs (qui peuvent prétendre à un ressaut) et aux juges présents à la cible. Un nouveau siki doit être lancé avant la reprise de l'épreuve.

6.1.2.6 Le Juge d'Epreuve et/ou le Chef Juge informera le Directeur de la compétition lorsque les conditions météorologiques permettront la reprise de la compétition.

6.2 Voltige

6.2.1 Observation des groupes de voltige

6.2.1.1 Cinq juges observent les performances des compétiteurs en utilisant le moniteur qui leur a été attribué.

6.2.1.2 Les sauts sont jugés avec un système vidéo, l'objectif doit être placé sur l'axe de vol. Si le système vidéo est remplacé, le collège des juges décidera si ce changement ne peut être effectué que pour une manche complète, si c'est le cas, tous les sauts d'une manche sont jugés en utilisant le même système vidéo. Si cela n'est pas nécessaire, aucune action particulière n'est à prendre.

6.2.1.3 Les juges démarrent leur chronomètres dès que le compétiteur commence la première manœuvre, qu'elle soit correcte ou pas. La manœuvre démarre dès que le torse du compétiteur change de direction. Les chronos doivent être arrêtés au moment où le compétiteur arrête le deuxième salto ou lorsqu'il repasse à l'horizontale quel que soit l'axe. Le temps des groupes est pris à partir de l'enregistrement vidéo visionné à vitesse normale.

6.2.1.4 Les juges regardent le saut deux fois, une fois à vitesse normale et une fois au ralenti, dont la vitesse est acceptable pour le Chef Juge. Dans le cas où l'un des juges n'a pas pu prendre le temps, lui seul pourra revoir le saut à vitesse normale. Les résultats sont ensuite collationnés.

6.2.1.5 Après le saut, si le temps n'est pas enregistré par un ordinateur, les juges doivent enregistrer le temps du saut au 1/100ème de seconde près, les pénalités observées et le total (somme du temps et des pénalités).

6.2.2 Collationnement des résultats

6.2.2.1 Si les résultats ne sont pas informatisés, les résultats de chaque juge sont immédiatement collationnés après leur évaluation. Le résultat de cette opération doit être contrôlé par au moins un juge.

6.2.2.2 Les pénalités sont attribuées par chaque juge à la figure concernée.

6.2.2.3 Le résultat du groupe est la moyenne des trois résultats médians au centième de seconde près, le résultat le plus élevé et le plus faible sont écartés.

6.2.2.4 Le nom et le pays d'appartenance du compétiteur doivent être inscrits à l'écran ou sur les fiches

individuelles de jugement au moment de leur collecte. Les juges ne seront pas informés ni du nom ni du pays d'appartenance du compétiteur tant que le jugement n'est pas terminé.

6.3 Autres Responsabilités

Au moins un juge sera positionné à côté de la caméra vidéo et aura la responsabilité de contrôler la prise d'axe de l'avion et les ordres de largage et de s'assurer qu'approximativement le même angle est utilisé pendant toute la manche. Le juge doit également observer chaque saut et contrôler toutes conditions ou incidents qui pourraient constituer un motif de ressaut et/ou une disqualification pour des raisons de sécurité. Le juge doit garder un enregistrement de toutes ses observations. Le Juge d'Epreuve doit être informé si la dérive indiquée par la vidéo est de 10° ou plus.

7. TITRE DE LA COMPETITION

« … ème Championnat du Monde / Continental de Parachutisme en Précision d'Atterrissage et Voltige » (ajouter un titre Junior Monde / Continental si besoin).

7.1 Objectifs des Championnats du Monde / Continentaux FAI

7.1.1 Déterminer les Champions du Monde / Continentaux (Homme et Femme)
- en Précision d'Atterrissage
- en Voltige
- Combiné
- en Précision d'Atterrissage par Equipe
- Combiné par Nation.

7.1.2 Déterminer les Champions du Monde / Continentaux Junior (Homme et Femme)
- en Précision d'Atterrissage
- en Voltige
- au Combiné

7.1.3 Déterminer le classement mondial / continental des équipes de compétition.

7.1.4 Etablir de nouveaux records Mondiaux et Continentaux en PA et en Voltige.

7.1.5 Promouvoir et développer la Voltige et la PA.

7.1.6 Partager les compétences et renforcer les relations amicales entre les parachutistes sportifs de toutes les nations.

7.1.7 Permettre aux participants de partager et d'échanger leurs expériences connaissances et informations.

7.1.8 Améliorer les méthodes et pratiques de jugement.

7.2 Programme des épreuves

Les Championnats du Monde / Continentaux comprendront les épreuves suivantes :

7.2.1 **Précision d'Atterrissage par Équipe** : l'épreuve comporte 8 manches. Le nombre minimum de manches pour valider l'épreuve est de 5.

Un compétiteur Junior masculin / féminin peut faire partie d'une équipe nationale.

7.2.2 **Précision d'Atterrissage individuelle** : l'épreuve comporte 8 manches puis une demi-finale et une finale. Les résultats des 8 premières manches sont ceux obtenus dans les manches de PA par équipe. Le nombre minimum de manches pour valider l'épreuve est de 5.

(a) Les 30 meilleurs compétiteurs, y compris les juniors et les 15 meilleures compétitrices, y

compris les juniors participeront après 8 manches à la demi-finale.

(b) Les 15 meilleurs compétiteurs et les 8 meilleures compétitrices, classés après 9 manches (demi-finale) seront qualifiés pour effectuer la finale.

(c) Dans le cas de mauvaises conditions météorologiques, et si le temps manque pour achever la totalité des manches (dans le cas où le minimum a été fait), le Directeur de Compétition, en consultation avec le Chef Juge, peut décider, dans l'intérêt de la discipline, de passer directement au saut de finale avec les meilleurs compétiteurs (15 hommes / 8 femmes).

Si des compétiteurs Juniors sont en demi-finale et/ou finale, le saut comptera également pour le classement des Juniors.

7.2.3 Dans le cas où il y a **égalité pour les trois premières places** au classement dans les épreuves de précision d'atterrissage par équipe ou en individuel, le départage se fait de la façon suivante :

(a) Si le nombre minimum de manches a été réalisé et que de l'avis du Directeur de Compétition, en consultation avec le Chef Juge, il est impossible d'achever une manche pour l'ensemble des compétiteurs les sauts de départage doivent être effectués, si possible.

(b) Si l'égalité persiste, le compétiteur ou l'équipe avec le plus grand nombre de petits résultats (c'est-à-dire pour les équipes le score tel que défini en 5.1.8.5) à partir de toutes les manches complètes, incluant les sauts de départage, obtiendra la meilleure place.

(c) Si l'égalité persiste, le compétiteur ou l'équipe avec le plus petit résultat, en commençant par la dernière manche complète, y compris les sauts de départage, en continuant dans l'ordre inverse, saut par saut, jusqu'au départage, obtient la meilleure place. Si l'égalité persiste en Précision d'Atterrissage par Equipe les cinq scores de l'équipe sont utilisés pour chaque manche, puis le §7.2 .3 (b) ci-dessus est de nouveau utilisé avec ces scores.

(d) Si l'égalité ne peut être cassée, les équipes ou les individuels concernés seront déclarés co-médaillés.

(e) Les autres égalités seront classées ex-æquo.

7.2.4 **Voltige** : 5 manches seront effectuées. Au minimum 1 manche pour valider l'épreuve.

7.2.4.1 Après la fin de la 2eme manche, un compétiteur qui réalise un temps de 17 secondes ou moins pour les hommes et 20 secondes ou moins pour les femmes, pénalités comprises, sera qualifié pour la 3ème manche.

7.2.4.2 Après la 3ème manche les meilleurs 50% (au minimum 10) des compétiteurs au total cumulé des3 manches seront qualifiés pour la 4ème manche.

7.2.4.3 Après la 4ème manche les meilleurs 50% (au minimum 10 et au maximum 20) des compétiteurs au total cumulé des 4 manches seront qualifiés pour la 5ème manche finale.

7.2.5 Dans le cas où, pour **les trois premières places** en Voltige, il y a égalité, le départage se fera de la façon suivante :

7.2.5.1. Si le nombre minimum de manche est réalisé et qu'il n'y a pas suffisamment de temps pour achever une manche pour l'ensemble des compétiteurs, si possible, les sauts de départage seront effectués.

7.2.5.2. Si l'égalité persiste, le compétiteur avec le plus petit résultat dans une des manches sera le mieux classé.

7.2.5.3. Le compétiteur avec le plus petit résultat, en prenant manche par manche à partir de la dernière manche jusqu'au départage, obtiendra le meilleur classement.

7.2.5.4. Si l'égalité ne peut être cassée, les compétiteurs seront déclarés co-médaillés.

7.2.5.5. Les autres égalités seront classées ex-æquo.

7.3 Composition des délégations

Chaque délégation peut comprendre :

- 1 Chef de Délégation
- 1 Capitaine d'Equipe
- 1 entraîneur d'Equipe
- 1 interprète
- 1 équipe masculine (dont Junior masculin)
- 1 équipe féminine (dont Junior féminine)
- 2 juniors masculins supplémentaires
- 2 juniors féminines supplémentaires

7.3.1 Lorsqu'une nation ne souhaite pas concourir à une épreuve en équipe, elle peut inscrire jusqu'à 5 hommes, dont des hommes Juniors et 5 femmes, y compris des compétitrices Juniors dans l'épreuve de Voltige et/ou en Précision d'Atterrissage.

7.3.2 Chaque nation peut envoyer des juges et des élèves juges en accompagnateurs tel que décidé par la CIP.

7.3.3 Les compétiteurs juniors qui font partie de l'équipe masculine ou féminine de Précision d'atterrissage seront également classés dans le classement Junior. Tous les juniors sont classés dans le classement individuel masculin / féminin (Précision d'Atterrissage, Voltige, Combiné individuel).

7.4 Coût des réclamations

Voir Code Sportif – Section 5 – paragraphe 5.3.1. (1).

7.5 Champions du Monde ou Champions Continentaux

7.5.1 Pour la détermination des Champions du Monde / Continentaux voir § 4.3 et 4.4.

7.5.2 Dans chaque catégorie hommes et femmes il existe les Champions du Monde / Continentaux suivant :

- Champion en Précision d'Atterrissage à la fin de toutes les manches complètes y compris les sauts de départage.
- Champion en Voltige y compris les sauts de départage.
- Champions en Précision d'Atterrissage par Equipe à la fin de toutes les manches complètes y compris les sauts de départage.
- Champion du Combiné

7.5.3 Pour la détermination du Champion du monde au Combiné voir ci-dessous :

7.5.3.1 La Nation Championne du Monde / Continentale du Combiné (classement masculin et classement féminin séparés) est la nation avec le plus petit résultat, calculé comme suit : la somme des quatre meilleurs classements du combiné individuel.

7.5.3.2 Si deux nations obtiennent le même résultat, le titre de Championne du Monde / Continentale du Combiné sera attribué à la nation avec le meilleur résultat en PA par équipe.

7.5.3.3. La même procédure s'applique à la deuxième et la troisième place.

7.5.4 Dans la catégorie Junior hommes et femmes il existe les Champions du Monde / Continentaux suivant :

- Champion Juniors hommes et femme en Précision d'Atterrissage
- Champion Junior hommes et femme en Voltige
- Champion Junior hommes et femme au Combiné

7.5.5 Le calendrier habituel pour une compétition est :

7.5.5.1 Jour 1 : arrivée, Jour 2 à 6 : compétition, Jour 7 : compétition, cérémonie de clôture, Jour 8 : Départ

Les sauts d'entraînements auront lieu sur … jours avant et/ou le jour d'arrivée officiel comme indiqué dans le bulletin n°1. Le jour d'arrivée est le 1er jour.

La première réunion des Capitaines d'Equipes se tient le soir (19h00) du jour d'arrivée officiel.

Les sauts de Précision d'Atterrissage et Voltige se dérouleront du 2nd au 6ème jour.

La compétition prendra fin le 7ème jour et au plus tard à 15h00.

Le jour de départ est le 8ème jour.

7.5.5.2. Toute modification du programme des épreuves doit être approuvée par la CIP ou pendant les Championnats par le Contrôleur FAI en accord avec le Chef Juge.

7.6 Prix et Récompenses

7.6.1 Des médailles sont remises aux trois premiers compétiteurs du classement en PA individuelle, en voltige et aux trois premières équipes du classement en PA par équipe.

7.6.2 Des médailles sont remises aux trois premiers compétiteurs et équipes du classement combiné.

Fédération Aéronautique Internationale
54, avenue de Rhodanie
CH-1007 Lausanne
Suisse
Tél : +41 21 .345 10 70
Fax : +41 21 .345 10 77
www.fai.org
info@fai.org